

Conseil Municipal

JEUDI 23 JANVIER 2014

Présents : Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON, Christine LAUZE

Messieurs : Philippe GODE, Etienne DIVOUX, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Luc VEDRINES, François FAURE, Frédéric RIGAL, Hugues DELEMAR.

Procurations : Christine CHOQUET à Christine LAUZE

Secrétaire de séance : Philippe GODE

Délibérations :

D1 : Avenant maîtrise d'œuvre « aménagement mairie »

Suite à la délibération du 10/11/2011 demandant un nouveau chiffrage pour les travaux envisagés, chiffrage s'élevant à 138 097.51 € H.T. au lieu de 107 550.00 € H.T. il est nécessaire d'ajuster la rémunération du cabinet s'élevant à 15 279.83 € H.T. au lieu de 11 830.50 € H.T.

Il est nécessaire de modifier également la composition de l'équipe Ingénierie, M. BRUNEL Jean-Louis assurera la mission BET à la place de SIB ingénierie mise en liquidation judiciaire.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2 : Attribution des marchés pour l'aménagement de la mairie

Insuffisamment renseignée, l'attribution est ajournée.

D3 : ONF piste DFCI de la Baraque à Can des Noyers

Création d'une servitude de passage : M. le Maire informe le conseil municipal du lancement d'une procédure d'établissement de servitude DFCI de passage et d'aménagement d'une piste pour assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie. Le dossier est consultable en Mairie, les propriétaires peuvent faire connaître leurs observations auprès de Monsieur le Préfet.

Une fois la servitude établie, une commission vérifiera la mise aux normes.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D4 : Convention d'occupation de terrains domaniaux

Le réseau d'alimentation du réservoir d'Appias, ce dernier, ainsi qu'une partie du réseau de distribution, occupent une partie du terrain situé en forêt domaniale.

Le conseil municipal doit délibérer pour habilitier M. le Maire à signer la convention d'occupation du terrain.

La convention est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle résultant de l'occupation forestière et des contraintes y afférents sur la base suivant :

- Canalisations 156 €
- réservoir 100 €
- **Total** **256 € annuel**

POUR : 4 CONTRE : 1 ABSTENTION : 6

D5 : Adhésion à la charte du Parc National des Cévennes

Il s'agit de décider de faire partie ou non du périmètre d'adhésion au PNC. Or, certaines communes de la Communauté de Communes des Hauts Gardons font partie du cœur.

Les enjeux sont très importants, surtout en terme d'image, pour le tourisme, les exploitations agricoles, l'élevage, les maraichages, etc. ; la chasse sera maintenue et aménagée sur le territoire ; la publicité sauvage sera proscrite ; un plan de constructions intercommunal devra être respecté.

Considérant que les enjeux pour la commune sont déterminants, le conseil municipal décide d'adhérer à la charte du P.N.C. et mandate le Maire pour notifier cette décision à l'établissement public.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D6 : Acquisition des périmètres de protection de captage de la Boissonnade et de Rodet

Captage de la Boissonnade : les documents d'arpentage ont été signés. L'indemnité proposée par les domaines pour l'acquisition du périmètre de protection immédiat s'élève à 1 786 €. Mme Piastrelli, propriétaire, estime que l'indemnité est faible par rapport aux contraintes induites et directes ; elle fait une contre-proposition à 5 000 €.

Suivant les recommandations de la SAFER, qui nous accompagne sur ces négociations « effectivement, l'emprise d'un P.P.I, un local technique et les servitudes de passage sont plus pénalisantes à la Boissonnade qu'à Rodet en raison de la présence des bâtiments ; cela ne paraît pas anormal d'aller au-delà de l'estimation des domaines.

Le bureau de la SAFER propose deux solutions :

- Indemnité des domaines + indemnité spécifique liée à la proximité des bâtiments (montant à décider)
- Majoration de l'indemnité des domaines de 30 % (à appliquer aussi à Rodet) + indemnité liée à la proximité des bâtiments (à décider)

Le bureau de la SAFER propose la solution la plus juste pour Mme Piastrelli : indemnité des domaines majorée de 30 % (2 322 €) + 1 600 € d'indemnité liée à la proximité des bâtiments soit 3 922 €, compromis entre la 1^{ère} proposition (1 786 €) et demande de Mme Piastrelli 5 000 €.

Il faut également envisager la question du déclassement de la route communale : la servitude de passage changerait le long des acacias. Il faudrait prévoir la servitude et la convention de passage au milieu du pré et des conventions de passage jusqu'aux réservoirs.

Réservoir de Rodet : Pour le périmètre de protection immédiat,

M. VEDRINES sera indemnisé à hauteur de l'estimation des domaines majorée de 30 % dans le même cas de figure que précédemment (sans les augmentations liées à la proximité des bâtiments), soit 203 €.

Pour le périmètre de protection rapproché :

M. PLANTIER : 91 € soit 70 € + 30 %
M. CAMMAL : 17 € soit 50 € minimum même avec + 30%
Indivision ROUSSON : 260 € (200 €+30%)
Indivision VEDRINES : 1 € soit 50 € même avec + 30%

Délibération : discussion sur les indemnités proposées et mandat donné à M. le Maire pour engager les demandes auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de Lozère pour l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation du projet.

Messieurs Jean-Luc Védrières et Pierre Fesquet, concernés personnellement par cette opération, ne prennent pas part au vote.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

D7 : Demande de D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le développement économique des hameaux d'Arbousses-La Rouvière :

M. le Maire fait remarquer les enjeux économiques et sociaux par les points suivants :

Le hameau d'Arbousses est constitué de 5 résidences principales – 3 gîtes ruraux- 1 ferme avicole-piscine privée mis à disposition des associations locales. Un artisan a fait la demande pour l'installation d'un atelier de menuiserie et d'ébénisterie avec logement attenant.

Le hameau de la Rouvière est constitué de 2 résidences principales -1 résidence secondaire – 1 ferme (élevage-maraîchage + marché)

Dans le but de renforcer l'activité économique et sociale de ce secteur de la commune, l'état à travers la D.E.T.R. serait à même d'apporter un financement qui permettrait à la commune de réaliser ses objectifs.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **230 739.30 € H.T.**

M. le Maire fait état des capacités d'épargne de la commune et propose un plan de financement suivant :

- ETAT (DETR)	46 147.80 €
- Agence de l'eau	34 610.00 € (acquis)
- Conseil Général	86 493.59 €
- Quote part communale	20 000.00 €
- Emprunt commune	43 487.85 €
	230 739.30 €

Délibération 7 : Demande de subvention (DETR) avec le plan de financement proposé.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D8 : demande de DETR : travaux d'isolation de la cantine en vue de la réalisation d'économie d'énergie : Au vu la consommation d'électricité élevée et du coût de l'énergie, il apparaît nécessaire d'isoler la salle de la cantine.

Les devis qui ont été demandés pour la demande de subvention s'élèvent à :

- 2 699.20 €H.T. pour la maçonnerie
- 9 262.00 € H.T. pour les menuiseries

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

- DETR 30 %	3 588.36 €
- C.G. 30 %	3 588.36 €
- Commune 40%	4 784.48 €
- TOTAL	11 961.20 € (aide plafonnée à 60 %)

Délibération 8 : accepte le plan de financement

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D9 : Idem pour le Conseil Général : travaux d'isolation de la cantine. Plan de financement

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D10 : Choix de la banque pour l'aménagement de la Mairie :

Pour le Crédit Agricole proposition au 26/12/2013

Prêt à taux fixe- échéances constantes (amortissement progressif du capital)

Montant	durée	Taux ann.	Echéance	Tot.intérêts	Taux Trim.	Echéance	Tot. intérêts
40 000 €	15	4.26 %	3663.36€	14 950.33 €	4.22 %	903.18 €	14 190.57€
40 000 €	20	4.57 %	3093.73€	21 874.52 €	4.52 %	762.23 €	20 978.56 €

Pour la Caisse d'Epargne

Prêt à taux fixe-TRIMESTRIELLE

MONTANT	40 000 €	40 000 €
DUREE	15 ANS	17 ANS
TAUX	4.28 %	4.42 %
ECHEANCE	906.85 €	839.75 €
COUT	14 411.00 €	17103.00 €

Simulation de la ligne de crédit pour 80 000 € :

- Caisse Epargne : 165 €/mois
- Crédit Agricole : 211 €/mois

Délibération : choix de la banque : caisse d'épargne.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

D11 : Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Sur les 6 salariées communales, 4 sont intéressées :

L'adhésion donne accès à des avantages sur certains magasins, crédits, voyages, vacances, enfants (comme un comité entreprise)

Cotisation annuelle 2014 : 1161.48 € à ajouter au budget 2014

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D12 : Décision modificative au budget de la Commune : M. le Percepteur nous signale qu'il manque des crédits au 66111 (intérêts des emprunts), nous avons eu également plus de recette au 74748 (participation école du Pompidou), il propose donc :

- 66111 : + 300 €
- 74 : - 300 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D13 : Délibération vœu du conseil municipal relatif au projet de modification des limites des cantons du département.

Le texte est lu ; le conseil ne souhaite pas délibérer sur la question

TRAVAUX à prévoir:

1/ Logement de la Mairie (VELUX à changer)

2/ Elagage des arbres (cour de l'école) des devis seront demandés aux entreprises locales.

3/ Ligne ORANGE

Diagnostic de la ligne. Des analyses sont encore en cours.

Concernant l'élagage le long de la ligne France Télécom, la mairie ne peut pas intervenir sur du terrain privé (non conventionné).

4/ Déplacement de la colonne de tri : entre le Can des Noyers et le Can de l'Elze, sur le délaissé coté Gardon.

Cela ne provoquerait pas d'augmentation des distances

Il faudra vérifier la sécurisation (proximité du Gardon)

Le Conseil Général n'y voit pas d'inconvénient a priori

COMMUNAUTE DE COMMUNES :réalisation et information

Accessibilité au temple de la Boissonnade.

Les entreprises ont été retenues pour la réalisation de la rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont prévus pour fin février : 3 semaines de préparation

Village Vacances Martinet et le camping du Martinet

La Communauté de Communes a délibéré lors du conseil communautaire du 29 novembre 2013 et opté pour la vente du Village de gîtes situé sur la commune de Saint Etienne Vallée Française. (Estimation 560 000 € au domaine)

Le Président de la Communauté de Communes, mandaté par le conseil a consulté l'agence immobilière SALERY qui recommande de passer par la SAFER.

Le conseil communautaire réuni en séance le 13 Janvier 2014 a délibéré sur trois points :

-Délibération1 : Refuser la cession du village de gîtes à la commune de Saint Etienne pour la somme de 200 000 € et proposition lui est faite de revoir son offre.

-Délibération 2 : Confier à la SAFER la vente du Village (permettre la continuité de l'activité).

-Délibération 3 : Engagement de la Communauté de Communes à maintenir l'activité pour 2014 en cas de cession infructueuse.

Le 15 février une commission SAFER pourrait délibérer sur un futur repreneur.

La Communauté de Commune veut vendre au prix évalué par les domaines et souhaite au moins 10 ans d'activité

La séance est levée à 24 heures.

Compte-rendu du Conseil Municipal JEUDI 30 JANVIER 2014

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine.

Messieurs : GODE Philippe, PASCAL Jean-Pierre, FAURE François, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

Absents excusés : VEDRINES Jean-Luc (procuration à FAURE François), DIVOUX Etienne.

Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie.

1/ Analyse et attribution des offres « aménagement de la Mairie »

	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	TOTAL	ESTIMATIF
Lot1 : Gros œuvre maçonnerie				60000 €
*Rampon	3.25	2.40	5.65	
*Jullian BTP	3.59	0.9	4.49	
*Chapelle	5.5	2.40	7.40	
*Jullian	4.99	3	7.99	
COU RETENU : JULLIAN			54693.39€	
Lot 2 : Menuiserie extérieure				14000€
*Valbois				
COU RETENU : VALBOIS			15679€	
Lot 3 Menuiserie intérieure				4500€
*Valbois				
COU RETENU : VALBOIS			4875.50€	
Lot 4 : Plâtrerie				18400€
*Lozère Isolation	5	0	5	
*Jullian	4.86	1.80	6.66	
COU RETENU : JULLIAN			19961.93€	
Lot 5 : Ferronnerie-serrurerie				5700€
*MTE				
COU RETENU : MTE			5801.32€	
Lot 6 : Carrelage-Faïence				6500€
*Jullian	4.85	1.80	6.65	
*Sud Carrelage	5	0.90	5.90	
COU RETENU : JULLIAN				7091.76€
Lot 7 : Enduits extérieurs				6200€

*Sarl Costa Raval				
COUT RETENU : SARL COSTA RAVA			7113.92€	
Lot 8 : Peinture				5500€
*Riboulet ADR	5	3	8	
*Breyse Sébastien	4.52	3	7.53	
*Lozère Peinture	3.69	3	6.69	
COUT RETENU : RIBOULET ADR			4496.77€	
Lot 9 : Electricité-Chauffage				13000€
*Solair elec	5	2.40	7.40	
*Citybat	4.19	2.40	6.59	
*Scheffer	4.02	3	7.02	
COUT RETENU : SOLAIR ELEC			10420.70€	
Lot 10 : Plomberie-Sanitaire				6100€
*Bourelly	5	0	5	
*Mark Bruno	3.80	2.10	5.90	
COUT RETENU : MARK BRUNO			8570.65€	

MONTANT ESTIMATIF : 139 900 EUROS

MONTANT APRES APPEL D'OFFRE : 138 704,94 EUROS

2/ DELIBERATION 1

MISE EN FORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le temps périscolaire est prévu après la pause méridienne pour les maternelles et en fin de journée pour la classe élémentaire.

Pour satisfaire :

- au besoin de la reforme des rythmes scolaires
- à la mise en place d'une garderie avant ou (et) après la journée scolaire

Le temps de travail des ATSEM sera augmenté à 17H30 annualisé soit une durée hebdomadaire de travail de 22 heures (17 heures actuellement) sur 36 semaines .Cette proposition doit être validée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale et acceptée par le personnel en fonction.

Pour mener à bien cette reforme dont le coût est estimée à 5400€

Affectation de la commune : 4000€

Aide de l'état : 50 € : enfant soit : 1000 €

Il faut faire une déclaration à la DSR (Dotation de solidarité rurale) pour un complément de financement. (Demande auprès de la Préfecture).

Pour le budget 2014 et les suivants, les coûts de cette reforme devraient être neutralisés par la négociation et la diminution du contrat de maintenance sur les photocopieurs de la Mairie et de l'école (4000€ applicable dès cette année).

Délibération :

Vote : 10 pour

0 abstention

0 contre

3/ DELIBERATION 2 : Adhésion à l'Agence Lozère Ingénierie

Pour faire face à la suppression de l'ATESAT (Aide technique de la DDT pour l'étude, l'élaboration de devis, les suivis de chantier), le Conseil General propose de créer l'Agence Lozère ingénierie. Le conseil municipal constate que le coût pour la collectivité sera forcément supérieur à la participation actuelle. Néanmoins, la nécessité de faire appel à un bureau d'étude s'avère nécessaire et souvent facteur d'économie sur les travaux réalisés.

Vote : 10 pour

0 abstention

0 contre

Questions diverses

Etat des lieux du réseau téléphonique sur la commune.

Un courrier de la préfecture est arrivé en mairie demandant de répertorier les zones à problème sur la commune. Il faut recenser et signaler tous ces problèmes :

- Protection des tableaux téléphoniques (oxydation car les tableaux ne sont pas étanches).
- Fils téléphoniques passant sur des terrains privés.

La séance est levée à 22H20

Compte Rendu du Conseil Municipal
Lundi 3 mars 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire.

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON et Marie-Christine LAUZE.

Messieurs : Philippe GODE, François FAURE, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR, Frédéric RIGAL et Jean-Luc VEDRINES.

Excusé : Etienne DIVOUX qui a donné procuration à François FAURE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER :

Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER :

Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION :

La commune est actuellement adhérente à un contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère. Le prestataire actuel est la CNP. Ce contrat couvre les risques financiers encourus par la Collectivité à l'égard de son personnel (Secrétaire de Mairie) en cas d'indisponibilité physique. Le contrat arrive à terme le 31 décembre 2014.

Le Centre de Gestion consulte pour la Commune, si elle le souhaite, un marché groupe. Le contrat démarrerait en 2015 et ce pour 5 ans.

Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

4. CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE :

Cet organisme, basé à FLORAC, gèrera les Syndicats d'Initiatives et les Offices de Tourisme des Gorges du Tarn, de Florac et des Cévennes. A compter du 1^{er} octobre 2014, il emploiera le personnel de ces différentes entités.

En projection, le budget annuel alloué par notre Communauté de Communes à cet Office passerait de 20K€ actuellement, à 50K€.

Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

5. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS :

ATELIER RELAIS 2013 en hors taxes

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	B.P. 2013	CA 2013
616	Assurances	299,00 €	298,78 €
6611	Intérêts des emprunts	1 010,00 €	1 007,42 €
23	Virement section d'investissement	7 345,41 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	8 654,41 €	1 306,20 €

	RECETTES			
752	Loyers	7 605,00 €	7 605,18 €	
771	Prod.except.	0,00 €	0,58 €	
2	Résultat reporté 2012	1 049,41€		
	TOTAL RECETTES	8 654,41 €	7 605,76 €	
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		6 299,56 €	
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
1	Déficit reporté 2012	4 983,93 €	0,00 €	RESTE A REALISER
1641	Remboursement emprunts	5 272,00 €	5 271,02 €	
2313	Immobilisations en cours	2 073,11 €	0,00 €	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	12 329,04 €	5 271,02 €	
	RECETTES			
1	Virement section invest.			
1068	Affectation	4 983,93 €	4 983,93 €	
21	Virement section invest.	7 345,41 €		
	TOTAL RECETTES	12 329,34 €	4 983,93 €	
	RESULTAT INVESTISSEMENT		-287,09 €	

Reste à réaliser : 1.000€. Intervention sur le rideau métallique de l'entrée et le remplacement du moteur. Dysfonctionnement qui dure depuis plus de 10 ans. Voir décision du Conseil Municipal du 10 octobre 2013.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement) de la section d'investissement.

	Résultat CA 2012	Virement à La Sect.Fonct.	Résultat de L'exercice 2013	Restes à réaliser	Soldes des Restes à réaliser	Chiffres Affectation de résultat
INVEST.	-4 983.93 €		-287.09 €	<u>1000.00 €</u>	- 1000.00 €	-6 271.02 €
FONCT.	6 033.34 €	4 983.93 €	6 299.56 €			7 348.97 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012 7 348.97 €

- compte 1068 (invest. Recettes) au BP 2013 6 271.02 €
- ligne 002 (excédent reporté fonct.) BP 2013 1 077.95 €
- Total affecté au c/1068 6 271.02 €

AFFECTATION DES RESULTATS. POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0
VOTE DU COMPTE DE GESTION : POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0
 Mr le Maire ne participe pas au vote.

VILLAGE DE VACANCES 2013 en hors taxes

FONCTIONNEMENT				
Article	DEPENSES	Pour Mémoire		Montant Euro
		Prévu 2013	Réalisé	
002				
023	Virement Section Investissement	8 036,00 €		
61522	Entretien de batiments	17 247,89 €	1 961,80 €	
61523	Voie et réseaux	0,00 €	1 251,00 €	
616	Primes d'assurances	1 461,00 €	1 460,72 €	
6188	Autre frais divers	0,00 €	158,75 €	
6216	Personnel Com.Com	5 000,00 €	4 513,50 €	
62878	A d'autres organismes	0,00 €	240,00 €	
63512	Taxes foncières	3 700,00 €	3 880,50 €	
6378	Autres Impots, Taxes et Versement	145,00 €	155,00 €	
6554	Charge Agents Com.Com	1 000,00 €	903,75 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 880,00 €	1 877,20 €	
	TOTAL DEPENSES	38 469,89 €	16 402,22 €	
	RECETTE			
2	Excédent fonct. 2012	5 030,89 €	5 030,89 €	
752	Revenus des immeubles	33 439,00 €	34 481,26 €	
758	Prod.divers gestion courante			
	TOTAL RECETTES	38 469,89 €	39 512,15 €	
	RESULTAT FONCT.	0,00 €	23 109,93 €	
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
1	Solde d'exercice précédent 2012	14 282,10 €	14 282,10 €	
1641	Remboursement d'emprunts	8 036,00 €	8 035,57 €	
2315	Travaux village			
	TOTAL DEPENSES	22 318,10 €	22 317,67 €	
	RECETTES			
21	Virement section de fonctionnement	8 036,00 €	0,00 €	
1068	Affectation N-1	14 282,10 €	14 282,10 €	
	TOTAL RECETTES	22 318,10 €	14 282,10 €	
	RESULTAT INVEST.		-8 035,57 €	

Voies et Réseaux : élagage et dessouchage.

A d'autres organismes : Communauté de Communes.

Revenus des immeubles : Augmentation du loyer de 1% + augmentation de la TVA.

	Résultat CA 2013	Virement à La Sect.Fonct.	Résultat de L'exercice 2013	Restes à réaliser	Soldes des Restes à réaliser	Chiffres Affectation de résultat
INVEST.	-14 282.10 €		6 246.53 €	_____		-8 035.57 €
FONCT.	19 312.99 €	14 282.10 €	18 079.04 €			23 109.93 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012 23 109.93 €

- compte 1068 (invest. Recettes) au BP 2013 8 035.57 €

- ligne 002 (excédent reporté fonct.) BP 2013 15 074.36 €

- Total affecté au c/1068 8 035.57 €

AFFECTATION DES RESULTATS. POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

VOTE DU COMPTE DE GESTION : POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

EAU 2013 en hors taxes

N° Art.	FUNCTIONNEMENT	PREVU 2013	REALISE 2013
	DEPENSES		
6061	Fournitures non stokable Electricité	6 500,00 €	5 955,96 €
6063	Fournitures d'entretien	1 500,00 €	794,62 €
6152	Entretien et réparation	1 000,00 €	0,00 €
61521	Entretien Réseau communal	17 000,00 €	10 439,50 €
61522	Entretien fosse septique	4 000,00 €	5 071,20 €
6156	Maintenance	0,00 €	254,61 €
6161	Assurances	565,00 €	564,37 €
617	Étude et recherche (analyses)	3 000,00 €	2 748,61 €
6261	Frais affranchissement	0,00 €	337,27 €
6262	Frais télécommunications	300,00 €	287,60 €
6355	Redevance prelv milieu naturels	1 565,00 €	1 699,00 €
701249	Redevance pollution.	3 048,00 €	3 048,00 €
706129	Redevance modernisation	586,00 €	586,00 €
6218	Rémunération du personnel extérieur	8 740,00 €	8 871,75 €
6411	Rémunération perso.	500,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créance	1 000,00 €	749,74 €
6554	Contributions	1 200,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts	5 140,00 €	5 134,70 €
6712	Amendes fiscales	0,00 €	534,00 €
6811	Dotation amortissements(042)	28 496,36 €	28 496,36 €
23	Virt à la section d'invest.	838,62 €	
	TOTAL DEPENSES	84 978,98 €	75 573,29 €
	RECETTES		
7011	Vente de l'eau	23 800,00 €	23 172,19 €
70124	Redevance pollution	3 076,00 €	3 725,96 €
70611	Redevance Assainissement	4 100,00 €	4 599,54 €
70612	Redevance assain. Modern.	613,00 €	684,30 €
7064	Location compteurs	21 100,00 €	20 428,06 €
7068	Redevance Ass non collectif	860,00 €	2 273,96 €
747	Subvention du Budget Principal	10 000,00 €	240,00 €
748	Subvention SDEE	240,00 €	774,24 €
758	Produits divers gestion courante	0,00 €	0,25 €
771	Prodt exceptionnel	0,00 €	500,18 €
777	Sub. Transférées au résultat (042)	10 802,91 €	10 802,91 €
2	Résultats reportés 2012	10 387,07 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	84 978,98 €	67 201,59 €
	RESULTAT		-8 371,70 €

	INVESTISSEMENT			RAR 2013
	DEPENSES	PREVU 2013	REALISE 2013	
1	Déficit Invest. Reporté 2012	31 100,02 €	0,00 €	
13913	Reprise subvention (opération ordre)	10 802,91 €	10 802,91 €	
1641	Remboursement Emprunt	7 121,00 €	7 121,86 €	
211	Terrains			
2315	Périmètres Captages	9 766,00 €	1 181,50 €	
	Raccordement Appias			
	AEP Le Plo	33 000,00 €	31 442,84 €	
	Arbousses-La Rouvière	230 000,00 €	2 509,25 €	
	ONA			
	TOTAL DEPENSES.	321 789,93 €	53 058,36 €	
	RECETTES			
1	Exédent reporté			
110	Périmètre captages	7 000,00 €	0,00 €	
111	Raccordement Appias	56 487,09 €	48 177,00 €	
112	AEP Le Plo	20 425,00 €	20 373,99 €	
113	Arbousses/*La Rouvière	208 542,86 €	0,00 €	
28121	Amort. Terrain	8 617,00 €	8 617,00 €	
28125	Amort. Terrain batis	132,00 €	132,00 €	
28128	Amort. Matériel exploit.	36,36 €	36,36 €	
281531	Amort. AEP	13 170,00 €	13 170,00 €	
281532	Amort.Ass.	6 001,00 €	6 001,00 €	
281561	Amort. Mat.	540,00 €	540,00 €	
21	Virement section de fonctionnement	838,62 €		
1	Résultat Reporté			
	TOTAL RECETTES	321 789,93 €	97 047,35	
	RESULTAT		43 988,99 €	

Rémunération du personnel extérieur : concerne 6 trimestres dont 2 en 2012.

	Résultat CA 2012	Virement à La Sect.Fonct.	Résultat de L'exercice 2013	Restes à réaliser	Soldes des Restes à réaliser	Chiffres Affectation de résultat
INVEST.	- 31 100.02 €		43 988.99 €	_____	€	12 888.97 €
FONCT.	10 387.07 €		-8 371.70 €			2 015.37 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2013	2 015.37 €
- compte 1068 (invest. Recettes) au BP 2014	
- ligne 002 (excédent reporté fonct.) BP 2014	2 015.37 €
Total affecté au c/1068	

AFFECTATION DES RESULTATS : POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0
VOTE DU COMPTE DE GESTION : POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

COMMUNE 2013 en hors taxes

Article	DEPENSES	PREVU	REALISE	RESTE A
	FONCTIONNEMENT	2013	2013	REALISER
11	Charges à Caractère Génér	66 585,00 €	61 903,24 €	
60612	Electricité	11 000,00 €	9 755,56 €	
60623	Alimentation (Cantine+ Transport)	8 400,00 €	8 869,40 €	
60631	Fournitures entretien	900,00 €	1 194,90 €	
60632	Fourniture petit équipement	770,00 €	650,23 €	
6064	Fournitures Administratives	1 000,00 €	2 131,12 €	
6067	Fournitures scolaires	2 100,00 €	1 678,98 €	
6111	Cantine scolaire	6 350,00 €	5 295,37 €	
6135	Locations mobilières	8 000,00 €	9 400,34 €	
61522	Entretien de batiments	8 859,00 €	4 584,15 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	9 000,00 €	8 250,30 €	
6156	Maintenance	1 000,00 €	1 356,89 €	
616	Primes d'assurances	996,00 €	995,95 €	
6182	Documentation	200,00 €	63,29 €	
6184	Versement organisme	500,00 €	- €	
6225	Indemnité régisseur	350,00 €	317,68 €	
6226	Hono.ATESAT	150,00 €	- €	
6231	Annonces insertions	310,00 €	325,92 €	
6232	Fêtes et cérémonies	500,00 €	724,74 €	
6241	Transport Photocopieur	0,00 €	403,05 €	
6247	Transports collectifs	1 000,00 €	840,00 €	
6228	Divers (ind.DIVOUX)	0,00 €	538,60 €	
6251	Deplacement	100,00 €	7,68 €	
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	788,25 €	
6262	Frais de télécommunication	2 300,00 €	2 101,87 €	
627	Service bancaire	20,00 €	12,47 €	
6281	Cotisations	40,00 €	36,00 €	
62878	Rbt frais à d'autres organismes	400,00 €	315,00 €	
6283	Redevances OM	400,00 €	381,00 €	
63512	Taxes foncières	940,00 €	884,50 €	
12	CHARGES de PERSONNEL	70 945,00 €	66 383,33 €	
6216	Mise à dispo.Personnel Tech.	5 000,00 €	4 248,50 €	
6336	Cotisations CNG CG	770,00 €	785,08 €	
6338	URSSAF	135,00 €	0,00 €	
6411	Rémunération personnel titulaire	25 500,00 €	27 201,47 €	
6413	Rémunération personnel non titula	21 000,00 €	16 655,90 €	
6451	Cotisations URSSAF	14 000,00 €	13 233,00 €	
6453	Cotisations caisses de retraite	1 800,00 €	1 604,00 €	
6454	Cotisation ASSDIC	1 650,00 €	1 479,00 €	
6455	Cotisation Assurance CG	210,00 €	217,74 €	
6456	Vers.Supp.Familial	380,00 €	379,00 €	
6458	Cotisation Ass.	0,00 €	125,28 €	
6475	Cotisation Médecine du travail	500,00 €	454,36 €	
14	ATTENUATION PRODUIT	20 670,00 €	20 670,00 €	
73923	Reversement F.N.G.I.R	20 670,00 €	20 670,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	40 334,00 €	27 153,88 €	
6531	Indemnités élus	13 500,00 €	12 847,66 €	
6533	Cotisation retraite élus	475,00 €	493,00 €	
6541	Admission en non valeur	1 000,00 €	901,24 €	
6553	Service incendie	8 138,00 €	8 137,32 €	
6554	Contributions organismes de regro	2 067,00 €	2 158,66 €	
6558	Autres dépenses obligatoires	154,00 €	0,00 €	
657351	GPF de rattachement	1 000,00 €	0,00 €	
657364	Subvention Budget AEP	10 000,00 €	0,00 €	
65748	Subventions organismes privés	4 000,00 €	2 616,00 €	

66	CHARGES FINANCIERES	4 538,00 €	3 139,78 €
66111	Intérêts des emprunts	4 538,00 €	3 139,78 €
6615	Intérêts comptes courants		
668	Autres charges financières		
67	CHARGES EXCEPTIONELLES	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €
23	Virement section d'investissement	63 090,32 €	0,00 €
	042 OPERATIONS ORDRE		
681	Dotation Amort.	37 760,00 €	12 112,32 €
	TOT. DEPENSES		
	FONCTIONNEMENT	303 922,32 €	191 362,55 €
	RECETTES		
	FONCTIONNEMENT		
13	Attenuation de charges(appren	0,00 €	230,92 €
6419	Rbt sur rémunération personnel	0,00 €	230,92 €
70	Produit des Services	4 800,00 €	4 497,56 €
70323	Redevance domaine Pub.	700,00 €	722,35 €
7067	Redevance Service Péri-scolaire	4 100,00 €	3 775,21 €
73	IMPOTS ET TAXES	93 257,00 €	97 242,46 €
73111	Contributions directes	89 272,00 €	90 293,00 €
73112	CVAE	955,00 €	955,00 €
73114	IFER	1 530,00 €	2 077,00 €
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	1 500,00 €	3 917,46 €
74	Dotations et Participations	127 361,00 €	129 303,42 €
7411	Dotation forfaitaire	89 666,00 €	89 666,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	19 274,00 €	19 274,00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	4 774,00 €	4 774,00 €
742	Dotation Elus locaux	2 797,00 €	2 797,00 €
74748	Participation école ext.	5 000,00 €	5 914,08 €
748311	Compensation T.P.	41,00 €	0,00 €
748313	Dot Compensation TP	4,00 €	0,00 €
748314	Dot Unique TP	0,00 €	41,00 €
74832	Attribution FDTP	0,00 €	1 028,34 €
74833	Compensation	0,00 €	4,00 €
74834	Compensation Taxes Foncières	4 274,00 €	4 274,00 €
74835	Compensation Taxes habitation	1 531,00 €	1 531,00 €
75	Produits de Gestion Courante	14 365,00 €	14 365,44 €
752	Revenus des immeubles	14 365,00 €	14 365,44 €
76	Produits Financier		6,50 €
764	Revenus valeur mob.placement	0,00 €	6,50 €
77	Produits exceptionnels		
7714	Autres produits	0,00 €	170,20 €
	TOTAL		
	Recettes fonctionnement	239 783,00 €	245 816,50 €
2	EXCEDENT ANTERIEUR REPO	64 139,32 €	
	TOTAL RECETTES FONC.	303 922,32 €	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		54 453,95 €

	INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RAR 2013
	DEPENSES	2013	2013	
16	Remboursement d'emprunts	8 900,32 €	9 218,05 €	
165	Dépôt et cautionnement	610,00 €	344,75 €	
20418	Tx Enfouissement Fez Rolland	17 560,00 €	12 112,32 €	5 447,68 €
23	Aménagement Village St Roman	10 600,00 €	10 600,00 €	
	Matériel Ecole	3 900,00 €	2 701,84 €	
	Mobilier Mairie	4 000,00 €	1 974,60 €	2 025,40 €
	Eclairage Public	8 600,00 €	6 970,29 €	1 629,71 €
	Rampe Boissonnade	14 700,00 €	781,54 €	13 918,46 €
	Aménagement Mairie	200 000,00 €	6 879,74 €	50 000,00 €
	Voirie	6 000,00 €	4 961,14 €	
	Piboulis	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	Intempérie 2011	28 000,00 €	4 053,12 €	
	ONA	29 590,00 €	24 951,35 €	4 000,00 €
	Enfouissement réseaux	8 450,00 €	0,00 €	8 450,00 €
	Programme Globalisé 2013	41 225,00 €	41 224,36 €	
	Total Dépenses Investissement:	392 135,32 €	126 773,10 €	95 471,25 €
	Solde d'exercice précédent			
41	Opérations patrimoniales-rés.voirie	52 617,00 €	52 616,93 €	
	Totaux restes à réaliser			
	Déficit reporté	0,00 €		
	TOTAL DEP. INVEST.	444 752,32 €	179 390,03 €	
	RECETTES INVEST.			
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	7 100,00 €	8 141,00 €	
10223	TLE	2 912,00 €	3 259,20 €	
1068	Affectation N-1	26 413,10 €	26 413,10 €	
13	Subvention SDEE EP	2 500,00 €	2 260,80 €	
	PED 2012	5 920,00 €	5 934,00 €	
	ADSL Appias	6 400,00 €	6 606,77 €	
	Aménagement Mairie	199 224,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Intempéries 2011	12 934,00 €	0,00 €	
	PEVC 2012	5 350,00 €	5 350,66 €	
	Enfouissement réseaux	8 290,00 €	0,00 €	8 290,00 €
	PED 2013	5 920,00 €	0,00 €	5 920,00 €
16	Dépôts et cautions	610,00 €	0,00 €	
	Total Recettes Réelles Inv	283 573,10 €	57 965,53 €	44 210,00 €
	Virement de la section fonct.	63 090,32 €		
21	Opération d'ordre	37 760,00 €	12 112,32 €	
41	Op.patri.(avance+subv.Prog. 20	52 000,00 €	52 616,93 €	
40	Excédent 2010	4 786,90 €	0,00 €	
1	TOTAL RECETTE INVEST	441 210,32 €	122 694,78 €	
	RESULTAT INVESTISSEMENT		-56 695,25 €	

	Résultat CA 2012	Virement à La Sect.Fonct.	Résultat de L'exercice 2013	Restes à réaliser	Soldes des Restes à réaliser	Chiffres Affectation de résultat
INVEST.	4 786.90€		-56 695.25€	<u>95 471.25 €</u> 44210.00 €	-51 261.25 €	-103 169.60€
FONCT.	90 552.42 €	26 413.10 €	54 453.95 €			118 593.27 €

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012 118 593.27 €
- compte 1068 (invest. Recettes) au BP 2014 103 169.60 €
- ligne 002 (excédent reporté fonct.) BP 2014 15 423 67 €

AFFECTATION DES RESULTATS : POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0
VOTE DU COMPTE DE GESTION : POUR 10- CONTRE : 0- ABSTENTION : 0

Fin de la séance à 22h30.

Compte Rendu du Conseil Municipal

Vendredi 28 mars 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET,

Mesdames Nathalie CAUSSE, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE, Sylvette FOUBERT et Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Excusé : Etienne DIVOUX qui a donné procuration à François FAURE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

14 personnes assistent à ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature.

Au préalable, chaque élu de la nouvelle municipalité se présente au public présent.

1-ELECTION DU MAIRE :

Jean-Pierre PASCAL, en tant qu'aîné, est désigné Président de séance,

Il est fait appel des élus présents et représenté soit 11 membres.

Après constat que le quorum est atteint, le règlement est rappelé.

Désignation du bureau :

- Secrétaire du bureau : Isabelle DEVRESSE,
- Assesseurs : Chantal CORTOT et Nathalie CAUSSE.

Pierre FESQUET est candidat.

VOTANTS : 11 Pierre FESQUET : 10 Voix 1 Bulletin Blanc

Pierre FESQUET est réélu Maire de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

2-ELECTION DU 1^{er} ADJOINT:

François FAURE est candidat.

VOTANTS : 11 François FAURE: 10 Voix 1 Bulletin Blanc

François FAURE est élu 1^{er} Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

Compétences : Voirie, Bâtiments et Remplacement du Maire en cas d'absence.

3-ELECTION DU 2^{er} ADJOINT:

Philippe GODE est candidat.

VOTANTS : 11 Philippe GODE: 10 Voix 1 Bulletin Blanc

Philippe GODE est élu 2^{ème} Adjoint de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

Compétences : Eau, Assainissement et Communication et information.

4-ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT:

Sylvie JULLIAN- CHAMBOULEYRON est candidate.

VOTANTS : 11 Sylvie JULLIAN- CHAMBOULEYRON : 9 Voix Etienne DIVOUX : 1 Voix
1 Bulletin Blanc.

Sylvie JULLIAN- CHAMBOULEYRON est élue 3^{ème} Adjointe de MOISSAC VALLEE FRANCAISE.

Compétences : Tourisme, lien Social et Culture.

L'ELECTION DU MAIRE ET DES 3 ADJOINTS EST TERMINEE A 21h05.

Mr Le Maire met en avant la représentation de la Vallée (Le Maire et le 1^{er} Adjoint) et de ST ROMAN DE TOUSQUE (2^{ème} et 3^{ème} Adjoint).

5-ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA CEVENNES DES HAUTS GARDONS:

Par déduction et par ordre du tableau ci-dessus, sont nommés : Le Maire, Pierre FESQUET, le 1^{er} Adjoint, François FAURE et le 2^{ème} Adjoint, Philippe GODE.

DELIBERATION -VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS:

Les indemnités mensuelles maximum pour notre Commune sont de 17% de l'indice 1015 pour le Maire soit actuellement 646.25€ brut mensuel et de 6.6% pour les trois Adjointes soit 250.90€ brut . En 2008, pour ces derniers, l'indemnité était de 3.3% de l'indice 1015 soit 125.45€ brut .

En 2008, il avait été voté une indemnité de 1.4 de l'indice 1015 soit 53.22€ brut mensuel au conseiller municipal qui avait pris en charge la mise en place du suivi des interventions des Employés Intercommunautaires sur MOISSAC. Cette action étant terminée, Pierre FESQUET propose de transférer cette indemnité sur le 1^{er} Adjoint par rapport à la fonction qui sera étendue.

Mr le Maire propose de reconduire les indemnités votées lors du précédent conseil avec la modification pour le premier adjoint .

- Mr le Maire : 17% de l'indice 1015 soit 646.25€ brut mensuel,
- 1^{er} Adjoint : 4.95% de l'indice 1015 soit 188.17€ brut mensuel .
- 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 3.3% de l'indice 1015 soit 125.45€ brut mensuel

Votée à l'unanimité : POUR 11 – CONTRE : 0 –ABSTENTION : 0

7-FONCTIONNEMENT DU CONSEIL: Commissions :

Mr le Maire propose de reconduire les commissions municipales suivantes :

- Culture,
- Finance
- Travaux,
- Information,

Chaque Conseiller devra faire part de ses préférences pour affectation, au prochain Conseil, dans une ou plusieurs commissions.

8-DELEGUES AU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT :

Concerne la représentation pour le Collège de ST ETIENNE VALLE FRANCAISE.

Titulaire : Sylvette FOUBERT,

Suppléante : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON.

9-CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) :

Rappel de la composition du bureau : Mr le Maire + 4 autres représentants du Conseil Municipal + 4 représentants de la population de la Commune.

10- DIVERS :

Jean-Luc VEDRINES souhaite la mise en place d'une nouvelle structure « Commission des Jeunes » pour être une force de proposition et une force de renouvellement pour l'avenir.

11-CONCLUSION DU MAIRE :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 23 mars dernier, une majorité de citoyens de la commune nous ont accordé leur suffrage. Les sept conseillers sortants qui se représentaient ont été confortés dans leur fonction par ce vote. Les quatre candidates qui ont bien voulu nous rejoindre ont bénéficié de cette dynamique et sont aujourd'hui conseillères municipales.

Aujourd'hui, nous avons procédé à l'élection du Maire, des Adjoints et des Conseillers Communautaires.

A partir de maintenant, nous nous engageons à œuvrer pour une bonne gestion de la collectivité et à en faire profiter tous ses habitants.

Pour que ce vœu se réalise, nous saurons, être attentifs à la réalité sociale, économique et culturelle qui nous entoure.

Il n'est pas à l'ordre du jour de présenter et détailler les décisions que nous aurons à prendre dans le mois qui arrive. Le principe veut que les nouveaux conseillères et conseillers aient à se prononcer et donnent leurs avis sur ces décisions et votent les budgets en toute connaissance de cause. Toutes les compétences des conseillères et conseillers seront utiles pour y parvenir.

Nous invitons toute la population à se rassembler autour du projet collectif que nous avons présenté.
CONTINUONS ENSEMBLE.

Merci à toutes et à tous »

Fin de la séance à 21h30.

Moment partagé et d'échange, ensuite, entre les personnes qui assistaient à ce Conseil et les élus autour d'un verre et de pâtisserie.

Compte-rendu du Conseil Municipal JEUDI 24 AVRIL 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON, Sylvette FOUBERT, Chantal CORTOT, Nathalie CAUSSE, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Luc VÉDRINES, François FAURE.

Absent excusé : Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Isabelle DEVRESSE

DELIBERATIONS :

1/ Délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT : compétence relative aux marchés publics et en matière d'emprunt pour réaliser tout investissement.

M. le Maire rendra compte des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

2/ Elections des Délégués :

A- Commission d'Appel d'Offres : Maire + 3 titulaires + 3 suppléants

Titulaires : François Faure, Jean-Pierre Pascal, Isabelle Devresse

Suppléants : Chantal Cortot, Philippe Godé, Jean-Luc Védrières

B- Syndicat Enseignements : 2 titulaires – 2 suppléants

Titulaires : Sylvette Foubert, Sylvie Chambouleyron

Suppléants : Nathalie Causse, Isabelle Devresse

C- SDEE : Maire et 1^{er} adjoint : Pierre Fesquet et François Faure

D- AGEDI : 1 délégué : Nathalie Causse

E- CNAS : 1 délégué : Sylvie Chambouleyron (la secrétaire est également déléguée des agents)

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

3/ Membres du CCAS : Maire + 4 conseillers + 4 résidents

Conseillers : Sylvette Foubert, Sylvie Chambouleyron, Isabelle Devresse, Jean-Pierre Pascal

Résidents : Christine Choquet, Marielle Flayol, Daniel Benoît, Christine Lauze

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

4/ Commission Communale des Impôts Directs : le Maire + (désignation des représentants par le Conseil Municipal) :

Pour 2015 : réalisation d'une tranche conditionnelle : 28 836,00 €

Essais

800,00 €

Délibération : lancer le marché de la consultation des entreprises

Pour 9

Contre

0

Abstention 1

9/ Vote des budgets :

COMMUNE : Délibération 11A : vote des Taux

Il est prévu une augmentation de 1 % afin de maintenir le niveau d'investissement et de fonctionnement et pour compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Pour

9

Contre

1

Abstention 0

Délibération 11B : Subvention au budget annexe AEP

Pour 10

Contre

0

Abstention 0

BUDGET COMMUNAL 2014			
Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	PREVU
	Dépenses	C.A. 2013	2014
11	Charges à Caractère Général	61 903,24 €	58 484,00 €
60612	Electricité	9 755,56 €	10 000,00 €
60623	Alimentation (Transport repas)	8 869,40 €	8 800,00 €
60631	Fournitures entretien	1 194,90 €	1 000,00 €
60632	Fourniture petit équipement	650,32 €	750,00 €
6064	Fournitures Administratives	2 131,12 €	2 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	1 678,98 €	2 100,00 €
6111	Cantine	5 295,37 €	5 500,00 €
6132	Locations ABPS	931,30 €	0,00 €
6135	Locations mobilières	8 469,04 €	4 100,00 €
61522	Entretien de batiments	4 584,15 €	6 268,00 €
61523	Entretien de voies et réseaux	8 250,30 €	8 000,00 €
61558	MIB Informatique	40,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	1 316,89 €	1 400,00 €
616	Primes d'assurances	995,95 €	1 040,00 €
6182	Documentation	63,29 €	70,00 €
6184	Versement à des organismes formation	0,00 €	0,00 €
6225	Indemnité régisseur	317,68 €	350,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	
6228	IND. Ssurveillant pompage	538,60 €	
6231	Annonces insertions	325,92 €	350,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	724,74 €	700,00 €
6241	Transport photocop.	403,05 €	0,00 €
6247	Transports collectifs	840,00 €	1 000,00 €
6251	Déplacement (frais kms Martino)	7,68 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	788,25 €	900,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 101,87 €	2 300,00 €
627	Services bancaires	12,47 €	20,00 €
6281	Cotisations AMLOZERE	36,00 €	36,00 €
6283	Redevances OM	381,00 €	400,00 €
62878	Location tracto-pelle	315,00 €	400,00 €
63512	Taxes foncières	884,50 €	1 000,00 €
12	CHARGES de PERSONNEL	66 383,33 €	71 024,00 €
6336	Cotisations CNG CG	785,08 €	800,00 €
6338	URSSAF	0,00 €	
6216	Mise à dispo.personnel technique	4 248,50 €	2 500,00 €
6411	Rémunération personnel titulaire	27 201,47 €	29 000,00 €
6413	Rémunération personnel non titulaire	16 655,90 €	18 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	13 233,00 €	16 000,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	1 604,00 €	1 800,00 €
6454	Cotisation ASSEDIC	1 479,00 €	1 600,00 €
6455	Cotisation assurance pers.titulaire	217,74 €	230,00 €
6456	Versement FNC SUP. FAM.	379,00 €	302,00 €
6458	Cotisation assurance inv/décès	125,28 €	360,00 €
6475	Cotisation Médecine du travail	454,36 €	432,00 €

* 6135 changement contrat photocopieuse engagé en 2007

14	ATTENUATION DE PRODUITS				
739116	Reversement sur F.N.G.I.R.	20 670,00 €	20 670,00 €		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION CO	27 153,88 €	39 575,00 €		
6531	Indemnités élus	12 847,66 €	13 000,00 €		
6533	Cotisation retraite élus	493,00 €	500,00 €		
654	Admission en non valeur	901,24 €	1 000,00 €		
6553	Service incendie	8 137,32 €	8 200,00 €		
6554	Agent com (partie technique)	1 092,50 €	800,00 €		
6554	Contributions organismes de regroupem	1 066,16 €	3 000,00 €	cnas 1200 €+ natura 500€	
65748	Subventions organismes privés	2 616,00 €	5 000,00 €	assoc.Rythmes 2500 €	
657364	Subvention Budget AEP		8 000,00 €	Crèche :415 €	
6558	ATESAT		75,00 €	Fondation Patrimoine 50 €	
				ECommunale : 400 €	
66	CHARGES FINANCIERES	3 139,78 €	6 700,00 €	OCCE : 300 €	
66111	Charges d'intérêts	3 139,78 €	4 200,00 €	Foyer Socio Educ. 0 €	
6615	Intérêts comptes courants			Arche Musicale : 275 €	
668	Frais ligne trésorerie	0,00 €	2 500,00 €	ADIL : 40 €	
				AOP Chataignes : 0 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			CAUE : 0 €	
6711	Intérêts moratoires			S.Pompiers : 306 €	
673	Autres Subventions			Réserve :714 €	
681/042	OPERATION D ORDRE	12 112,32 €	50 000,00 €		
	Subv.AEP		22 000,00 €		
	(fonds concours CC	12 112,32 €	28 000,00 €		
	enfouissement réseaux				
23	Virement section d'investissement		12 932,67 €		
	(recettes-dépenses)				
	Total Dépenses	191 362,55 €	259 385,67 €		
	Recettes				
6419	Rbt sur rémunération personnel	230,92 €	0,00 €		
70	Produit des Services	4 497,56 €	4 625,00 €		
70323	Redevance domaine public	722,35 €	725,00 €		95448
7067	Redevance Service Péri-scolaire	3 775,21 €	3 900,00 €		
73	IMPOTS ET TAXES	97 242,46 €	96 716,00 €		
73111	Impots ménages	90 293,00 €	90 763,00 €		
73111	Taxe additionnelle FNB		798,00 €		
73112	CVAE	955,00 €	1 052,00 €		
73114	IFER	2 077,00 €	2 103,00 €		
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	3 917,46 €	2 000,00 €		
74	Dotations et Participations	129 303,42 €	128 126,00 €		
7411	Dotation forfaitaire	89 666,00 €	87 513,00 €		0
74121	Dot Solidarité Rurale	19 274,00 €	19 597,00 €		
74127	Dotation Nationale de Péréquation	4 774,00 €	5 263,00 €		
742	Dotation Elus locaux	2 797,00 €	2 799,00 €		
74748	Participation école externe	5 914,08 €	5 900,00 €		
74718	Autres (cantonales+contentionxCNI		700,00 €		
7483	Attribution Péréquation				
748314	Compensation pertes TP/CFE	41,00 €	33,00 €		
74833	Dotation réforme TP/CFE	4,00 €	0,00 €		
74832	Attribution FDTP	1 028,34 €	1 028,00 €		
74834	Compensation Taxes Foncière	4 274,00 €	3 949,00 €		
74835	Compensation TH	1 531,00 €	1 344,00 €		
75	Produits de Gestion Courante	14 365,44 €	14 495,00 €		
752	Revenus des immeubles	14 365,44 €	14 495,00 €		
758	Produits gestion courante				
76	Produits Financiers	6,50 €	0,00 €		
768	Produits Financiers	6,50 €	0,00 €		
77	Produits exceptionnels	170,20 €	0,00 €		
7718	Autre produits exceptionnels	170,20 €	0,00 €		
	Total				
2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 2013		15 423,67 €		
	Total Recettes	245 816,50 €	259 385,67 €		

				Reste à
	INVESTISSEMENT			Réaliser
	Dépenses			
1	Déficit reporté		51 908,35 €	
1641	Remboursement d'emprunts	9 562,80 €	7 700,00 €	
165	Dépôts et caution. Reçus			
20418	sub équip autres org publics	12 112,32 €	6 000,00 €	
204151	Sub équip CC Rampe Boissonnade		15 718,46 €	
204151-	Sub équip CC Piboullo		10 000,00 €	
204151	Sub AEP		22 000,00 €	
23	Génie Civil FEZ ROLLAND		8 450,00 €	
238	Prog. Glob. 2014		13 000,00 €	
238	Prog. Glob. 2013 VOIRIE LE SALT	41 224,36 €		
2112	Frais géo. rampe la boissonnade+terrain	781,54 €		
2112	Acquisition temple St Roman,		1 000,00 €	
2151	Voirie		3 200,00 €	
2315	Aménagement Mairie	6 879,74 €	193 120,26 €	
2315	Aménagement Village St Roman	10 600,00 €		
2151	Intempéries Novembre 2011	4 053,12 €	21 000,00 €	
2183	Matériel Ecole	2 701,84 €	1 500,00 €	
2183	Materiel Informatique Secrétariat	1 974,60 €	2 500,00 €	
2315	Eclairage Public Fez Rolland+mises norm		1 629,71 €	
2315	Eclairage Public St Roman	6 970,29 €		
2315	Isolation Ecole		15 000,00 €	
2315	Opération Non Affectée	24 951,35 €	6 102,19 €	filet terrain jeux 1500 €
				Réfect.Stèle Mairie 1500 €
2151-041	PROG.GLOBALISE 2014		19 400,00 €	ONA 3102,19 €
2151-041	PROG.GLOBALISE 2013 le Salt	52 616,93 €		
	Total Dépenses	174 428,89 €	399 228,97 €	
	Recettes			Reste à réaliser
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	8 141,00 €	16 000,00 €	
10223	Taxe Locale d'Equipement	3 259,20 €	707,00 €	
002	Excédent reporté inv. N-1			
21	Virement section fonctionnement		12 932,67 €	
1068	Affectation N-1		103 169,60 €	
	subvention PEVC 2012 Conseil General	5 350,66 €		
	subvention PED 2012 Conseil General	5 934,00 €		
	subvention PED 2013 Conseil General		5 920,00 €	
13251	Sub. SDEE	2 260,80 €		
1321	Sub. Senateur ADSL APPIAS	6 606,77 €		
1321	Subvention DETR Aménagement Maire		66 612,24 €	
1321	Subvention Depute enfouissement reseau		8 290,00 €	
1321	Subvention ETAT Intempéries 2011		7 942,00 €	
1322	Subvention Région Intempéries 2011		2 723,00 €	
1322	Subvention Région Aménagement Mairie		26 530,00 €	
1323	Sub.Dép. Intempéries 2011		2 269,00 €	
1323	Sub.Dép. Aménagement Mairie		6 737,00 €	
	PED 2014 C.G.		5 920,00 €	
	PEVC 2014		5 300,00 €	
13251	SUB. SDEE EP fez rolland		500,00 €	
	DETR Ecole		4 500,00 €	
1641	Emprunt aménagement mairie		40 000,00 €	
1641	Emprunt mairie TVA Court Terme 2ans		13 776,46 €	
238/041	avance immo PROG. GLOBALISE 2013	41 224,36 €		
238/041	avance immo PROG. GLOBALISE 2014		13 000,00 €	
1323/04	Part.SDEE Prog. Globalisé 2014		6 400,00 €	
1323/041	Part.SDEE Prog. Globalisé 2013	11 392,57 €		
28048	/040 Dotation Amortissement	12 112,32 €	50 000,00 €	(sub. AEP 22000)
	Total Recettes	122 694,78 €	399 228,97 €	
	Restes a réaliser			
	RESULTAT EXERCICE			

Délibération 11D : vote du budget

Pour 10 Contre 0

Abstention 0

10- BUDGET AEP :

BUDGET A.E.P.		2014		
Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	Montant Euro	
	Dépenses	Réalisé 2013	Prévu 2014	Restes à réal.
2	Déficit fonct; reporté			
023	Virement Section Investissement		947,45 €	
6061	Fournitures non stockable	5 955,96 €	6 500,00 €	
6063	Fournitures d'entretien	794,62 €	1 000,00 €	
6132	Droit de passage ONF	0,00 €	612,00 €	
6152	Entretien réparation	0,00 €		
61521	Entretien Réseau communal	10 439,50 €	10 000,00 €	
61522	Entretien Fosses septiques	5 071,20 €	3 000,00 €	
6156	SATESE	254,61 €	255,00 €	
6161	Primes d'assurances	564,37 €	588,00 €	
617	Etude et Recherches	2 748,61 €	3 000,00 €	
6226	Honoraires			
6227	Frais bancaires			
6261	Affranchissements	337,27 €	0,00 €	
6262	Télécom	287,60 €	300,00 €	
6371	Prélèvement milieu naturel	1 699,00 €	1 300,00 €	
6218	Personnel extérieur	8 871,75 €	5 000,00 €	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	749,74 €	1 000,00 €	
6554	Contributions Agents	0,00 €	1 500,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	5 134,70 €	5 180,00 €	
6615	Intérêts ligne trésorerie			
6712	Amende	534,00 €	0,00 €	
701249	Reversement Agence Pollution	3 048,00 €	3 160,00 €	
706129	Reversement Agence Modernisation	586,00 €	680,00 €	
658	gestion courante			
68111	042 Dotation Amortissement	28 496,36 €	34 390,53 €	
	Total Dépenses	75 573,29 €	78 412,98 €	
	Recettes			
70111	Vente de l'eau	23 172,19 €	23 000,00 €	
70611	Redevance Assainissement	4 599,54 €	4 500,00 €	
7068	Redev.Ass.non collectif (fosses sept.)	2 273,96 €	2 500,00 €	
7064	Location Compteurs	20 428,06 €	20 400,00 €	
706121	Redevance modernisation ass.	684,30 €	680,00 €	
701241	Redevance pollution	3 725,96 €	3 700,00 €	
704	Travaux de branchements	0,00 €	0,00 €	
748	Subvention S.D.E.E.	774,24 €	500,00 €	
747	Subvention du B.P.Commune	240,00 €	8 000,00 €	
758	Produits divers gestion courante	0,25 €	0,00 €	
7718	Produits exceptionnels	500,18 €	0,00 €	
777	042 Sub.transférés aux résultats	10 802,91 €	13 117,61 €	
2	Excédent reporté	0,00 €	2 015,37 €	
	Total Recettes	67 201,59 €	78 412,98 €	
	Solde de Fonctionnement			
	INVESTISSEMENT			
	Dépenses			
1	Déficit Reporté	0,00 €		
1641	Remboursement d'emprunts	7 121,86 €	7 419,34 €	
2111	Terrains Périmètre Captage			
2315	Périmètre des Captages	1 181,50 €	8 633,00 €	
	Travaux forage dirigé AEP-LE PLO	31 442,84 €	0,00 €	
	AEP Arbousse/La Rouvière	2 509,25 €	170 000,00 €	
139111	Reprise Subvention	10 802,91 €	1 724,82 €	
139118	Reprise Subvention		366,99 €	
13913-040			11 025,80 €	
	Total Dépenses	53 058,36 €	199 169,95 €	

RECETTES			
1	Exédent reporté		12 888,97 €
21	Virement section de fonctionnement		947,45 €
	Sub. BP		22 000,00 €
1313	Subvention Département AEP Val Bécède		
1068	Affectation N-1		
131	Sub. C.G. Périmètre captages		6 043,00 €
	Sub. Agence Bassin Périmètre Captage		6 600,00 €
	Sub. ETAT Le Plô	9 369,00 €	
131	Sub. C.G. LE PLO	11 004,99 €	3 400,00 €
131	Subvention Arbousses-La Rouvière C.G.		57 400,00 €
131	Subvention Arbousses-La Rouvière RMC		25 500,00 €
131	Subvention C.G. Rac.Appias	22 335,18 €	
131	Subvention Agence Rac.appias	25 841,82 €	
1641	Emprunt Arbousses- La Rouvière	0,00 €	30 000,00 €
28121	040 Amortissements Terrain	8 617,00 €	8 659,50 €
28125	040 Amortissements Terrains Bâtis	132,00 €	132,00 €
28128	040 Amort. Mat. Expl.	36,36 €	11,00 €
281531	040 Amort. réseaux AEP	13 170,00 €	19 046,02 €
281532	040 Amort. Réseaux Ass.	6 001,00 €	6 001,46 €
281561	040 Amort. Mat. Expl.	540,00 €	540,55 €
	Total Recettes	97 047,35 €	199 169,95 €

DELIBERATION BUDGET DE L'EAU :

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

11- BUDGET VILLAGE VACANCES

FONCTIONNEMENT			
Article	DEPENSES		
		Réalisé 2013	Prévu 2014
			Restes à réaliser
023	Virement Section Investissement		6 240,00 €
60611	Fournitures non stockables		
61522	Entretien de batiments	1 961,80 €	10 766,36 €
61523	Entretien voies et réseaux	1 251,00 €	1 500,00 €
616	Primes d'assurances	1 460,72 €	1 522,00 €
6188	Autres faits divers	158,75 €	0,00 €
6216	Personnel	4 513,50 €	7 000,00 €
62878	Location tracto	240,00 €	240,00 €
63512	Taxes foncières	3 880,50 €	4 000,00 €
6554	Agent technique com.com	903,75 €	2 500,00 €
6378	Autres impots locaux	155,00 €	200,00 €
66111	Intérêts des emprunts	1 877,20 €	1 620,00 €
6816	Provision pour dépréciation actif		15 000,00 €
	Total Dépenses	16 402,22 €	50 588,36 €
	Recettes		
752	Revenus des immeubles	34 480,33 €	35 514,00 €
758	Produits divers de gestion	0,93 €	0,00 €
OO2	Excédent antérieur reporté	5 030,89 €	15 074,36 €
	Total Recettes	39 512,15 €	50 588,36 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
1	Solde d'exercice précédent		8 035,57 €	
1641	Remboursement d'emprunts	8 035,57 €	6 240,00 €	
	Total Dépenses	8 035,57 €	14 275,57 €	
RECETTES				
21	Virement section de fonctionnement		6 240,00 €	
1068	Affectation N-1	14 282,10 €	8 035,57 €	
	Total Recettes	14 282,10 €	14 275,57 €	
	Résultat D'Investissement			
	Résultat de l'exercice			

Délibération 11A portant sur provision

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

12- BUDGET ATELIER RELAIS

FUNCTIONNEMENT		Réalisé 2013	Prévu 2014	
DEPENSES				
616	Assurances	298,78 €	312,00 €	
6611	Interêts des emprunts	1 007,42 €	704,00 €	
668	Autres charges financières			
6323	Impôts, taxes			
23	Virement section d'investissement		7 145,95 €	
2	Déficit antérieur reporté			
	Total Dépenses	1 306,20 €	8 161,95 €	
RECETTES				
752	Loyers	7 605,18 €	7 084,00 €	
7473	Subvention Départementale			
77	Produits exceptionnels	0,58 €		
2	Résultat reporté	1 049,41 €	1 077,95 €	
	Total Recettes	8 655,17 €	8 161,95 €	
	RESULTAT FONCTIONNEMENT			
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
1	Déficit reporté	4 983,93 €	6 271,02 €	
1641	Remboursement emprunts	5 271,02 €	5 575,00 €	
2313	Travaux		1 570,95 €	dont 1000 RAR
	Total Dépenses	10 254,95 €	13 416,97 €	
RECETTES				
21	Virement section invest.		7 145,95 €	
1068	Affectation	4 983,93 €	6 271,02 €	
	Total Recettes	4 983,93 €	13 416,97 €	
	Resultat investissement			
	Resultat de l'exercice			

DELIBERATION BUDGET ATELIER RELAIS :

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

10/ QUESTIONS DIVERSES

Journée du 8 mai

Une cérémonie de commémoration de l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe aura lieu jeudi 08 mai 2014 à 11 h 30, devant la Mairie de Moissac Vallée Française.

La cérémonie sera suivie d'un apéritif ainsi que du (désormais traditionnel) repas champêtre de la Commune, sur le Parking de la Mairie.

La séance est levée à 00 h 40.



Les plaques commémoratives, sur le mur de façade de la Mairie de Moissac VF, bénéficieront prochainement d'un rafraîchissement pour rendre leur lecture plus facile.

Compte-rendu du Conseil Municipal JEUDI 24 juillet 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Nathalie CAUSSE, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Luc VÉDRINES, François FAURE.

Absent excusé : Etienne DI VOUX, Sylvette FOUBERT, Jean Luc VEDRINES

Jean Luc VEDRINES, procuration à François FAURE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CAUSSE

Courrier de S.W., locataire de la commune, désirant intervenir au conseil municipal afin de parler de son logement. Mme SW ne s'est pas présenté. Objet de cette intervention : un signalement pour insalubrité du logement a été fait auprès de l'ADIL par Mme S.W. Un agent de la CAF est venu contrôler ce logement et a signifié qu'en aucun cas ce logement n'était insalubre...

DELIBERATIONS

D1 : Affectation des dotations du conseiller général :

Affectation du Plan d'Equipement Départemental (5920€) et Plan d'Equipement de Voirie Communale (5 350€) à différents travaux de voirie pour un montant de 30000€ TTC:

1. voirie n °12 : le Mas (captage d'eau),
2. voirie n°17 Combes
3. voirie n°4 : Arbousses

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2 : Motion relative à la simplification de la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère

pour que « la réglementation prenne en compte les besoins de clarifications et de simplifications qui se font de plus en plus ressentir »

- Considérant la géographie de la Lozère-pays des sources,
- Considérant la réglementation en matière de gestion des cours d'eau, lourde de conséquence pour le budget des communes pour de simples travaux d'entretien,
- Considérant les enjeux environnementaux, la richesse biologique du territoire etc.,
- Considérant l'usage culturel de l'eau, partie intégrante du territoire des Cévennes.

Le conseil municipal décide :

- de demander aux services de l'état que pour des travaux de faibles ampleurs, les démarches soient simplifiées.
- De demander que les collectivités et les riverains puissent intervenir manuellement pour effectuer les travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles pour veiller au bon écoulement des cours d'eau.
- De demander par conséquence au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise et par la moins soumise à interprétation.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D3 : Mise à disposition du mobilier festif pour les associations : décision du conseil municipal :

1. Prêt gratuit à toutes les associations.
2. prêt gratuit pour les particuliers qui réalisent leurs festivités sur l'espace public à l'organisation de manifestations (ex : repas de quartier...)
3. location de 5€ pour une table et deux bancs soit 50€ pour l'ensemble du mobilier et un chèque de caution de 150€ pour les particuliers.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D4 : Acquisition de captages de Rodet et la Boissonnade. Les réservoirs sont desservis par voie communale (n°23 et 24)

La propriétaire des terrains que la commune doit acquérir demande que cette voie soit déclassée et qu'il y ait une servitude au profit de l'acquéreur et ses ayants-droits pour toute intervention nécessaire. Cette servitude doit être inscrite dans l'acte notarié. Délibération sur un accord de principe prendra avec effet à la signature de l'acte.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D5 : Délibération pour nommer un référent Parc National de Cévennes.

La commune a adhéré à la charte du Parc National des Cévennes au mois de mars 2014. Son territoire est donc compris dans le périmètre d'adhésion. En conséquence, un élu référent doit être désigné pour la commune.

Mr Pierre Fesquet a été nommé.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D6 : Demande de subvention de 500 euros du foyer rural de la vallée française qui organisera entre autres un spectacle de Trapèze « hey piolette » le 14 août à Saint Roman. De plus, cette manifestation soutient des artistes locaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

-Le 3 juillet une réunion provoquée par la Sous-préfecture, animée par la trésorerie du Collet de Dèze s'est tenue avec pour ordre du jour la relance de l'Association Syndicale Autorisée de Défense Forestière Contre L'Incendie sur le canton (ASA DFCI).

Tout d'abord, le percepteur devra rétablir les comptes de l'association. Pour cela, la participation de la commune s'élèvera à 1848,46€.

La relance de l'association permettra de reprendre et poursuivre les engagements de l'équipe associative précédente en termes d'investissement, d'entretien des ouvrages et des pistes inscrites au plan de massif.

-Un devis a été demandé pour la Réfection de la stèle de la Mairie à la mémoire des combattants des guerres 14/18 – et 39/45 : coût: 350 euros .Le conseil valide cette offre .

-**Fête de Saint Roman de Tousque** / Participation de la commune par la prise en charge de l'alimentation électrique : 300€

-**Aménagement du petit studio qui jouxte l'actuel secrétariat de mairie ;**

Récupération des deux chauffages électriques de l'actuelle salle du conseil et installation dans le studio en remplacement de l'existant.

Remplacement des deux fenêtres existantes par des huisseries double vitrage
Coût de l'opération : 2859.92€ financé par un complément de subvention obtenu pour l'isolation de la cantine à l'école de Saint Roman (inscrit 4500€ au budget, obtenu 7176€).

La séance est levée à 23h30

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014

Présents : Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, DEVRESSE Isabelle, CAUSSE Nathalie, CORTOT Chantal.

Messieurs : PASCAL Jean-Pierre, VEDRINE Jean-Luc, GODE Philippe,

Absent excusé : FOUBERT Sylvette, FAURE François, DIVOUX Etienne.

Mme FOUBERT Sylvette donne pouvoir à Chantal CORTOT

Mr FAURE François donne pouvoir à FESQUET Pierre.

Secrétaire de séance : CORTOT Chantal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT à l'unanimité après corrections.

Délibérations

1- Attribution du marché AEP Arbousses-La Rouvière :

Lot 1 : Canalisations – Génie civil : estimation du maître d'œuvre, Cabinet Gaxieu :

- Tranche ferme (Arbousses) 135 237.50 € H.T.
- Tranche conditionnelle (Rouvière) 32 726.00 € H.T.
- **Total** 167 963.50 € H.T.

Tableau récapitulatif après consultation des entreprises

N°	Entreprises	Critère 1 Savoir faire 60%	Critère 2 Montant 40%	Note finale	Classement
1	Groupement JULLIAN/ CABRIT	6.00	3.80	9.80	1
2	AB TRAVAUX SERVICES	4.17	4.00	8.17	2
3	ROUVIERE	2.00	3.21	5.21	3

Montant de la proposition n°1 :

- Tranche ferme : 95 065.50 €
- Tranche conditionnelle 24 646.50 €
- **TOTAL** 119 712.00 € H.T

Lot 2 : Equipements hydrauliques et Electromécaniques : estimation du maître d'œuvre

34 049.00 € H.T.

Tableau récapitulatif

N°	Entreprises	Critère 1	Critère 2	Note finale	Classement
1	CANONGE ET BIALLEZ	6.00	4.00	10.00	1

Montant de la proposition : **32 786.00 € H.T.**

D1 : Attribution Génie civil et canalisations : Entreprise JULLIAN/CABRIT

Attribution Equipements hydrauliques et Electromécaniques : CANONGE ET BIALLEZ

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- Association Trait d'Union

Le conseil lors du vote du Budget a attribué une subvention de 415 € à l'association « Trait d'Union ». Chargé de la mise en place des rythmes scolaires, « Trait d'Union » s'occupe de l'organisation du temps des animateurs périscolaires et du programme des intervenants. Elle gère aussi la crèche (St Etienne- Ste Croix) dans le périmètre de la Communauté de Communes.

Subvention demandée : 500 €. Attribué 415 €. Avenant de 85 € mis en délibéré

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Modification Budget Commune

Le conseil municipal lors du vote du Budget a inscrit en dépenses d'investissement 1629.71€ au titre de l'éclairage public sur la 2^e tranche d'enfouissement des réseaux du Fez Rolland. La mise aux normes de l'éclairage sur le secteur s'élève à : 2538.77€ et nécessite une rallonge financière de 909.06€. A une participation financière initialement prévue du SDEE de 360 € s'ajoute un complément de 396.75€ .

M. le Maire propose de financer cette opération par un prélèvement sur la ligne d'investissement ONA, pour un montant de 909.06 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Indemnité du percepteur

M. COTHIAS a quitté son poste le 31 Août 2014, Mme CARTAGENA l'a remplacé.

Comme chaque année, il faut délibérer pour l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics et cette année le décompte est calculé en fonction du temps d'occupation du poste donc ce dernier se décompose de la façon suivante :

M. Cothias pour 240 jours de gestion : 228.95 € brut

Mme Cartagena pour 120 jours de gestion : 114.80 € brut

TOTAL 2014 343.75 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Délégation signature La Boissonnade (pour l'acquisition du périmètre de protection du captage).

Dans l'ordre du tableau, M. FAURE François

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Contrat des Agents : ASEM

Actuellement, le contrat de travail établi pour chaque agent est de 20 h/semaine (17 h du temps pour le scolaire + 3 h pour la garderie-avenant du 15 Mai 2014-sur 36 semaines.

La mise en place des rythmes scolaires et les 5 matinées de scolarité nécessitent de prévoir une augmentation des horaires de travail des ASEM de 1 h 30 le mercredi (ou 3 heures tous les 15 jours).

La commune propose que la journée du mercredi soit effectuée en alternance pour les ASEM (1 semaine sur 2), l'ASEM effectuera donc 3 h le mercredi 1 fois sur 2.

Le nouveau temps de travail effectif hebdomadaire est porté à 21 h 30 et 17 h 04 annualisé sur 36 semaines.

Contrat de l'agent d'entretien affecté à l'école:

1 h supplémentaire est octroyée pour la journée du mercredi. Le temps de travail de l'agent passe à 9h hebdomadaire sur 36 semaines avec en complément 8 heures pour la pré-rentrée. 8 heures aux vacances de Noël et 8 heures aux vacances de Pâques. Le temps de travail annualisé est de 9 h 06 pour un contrat à durée déterminée sur 12 mois.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Lozère Ingénierie (remplacer par ATESAT). Au printemps 2014 le Conseil Municipal en exercice a voté l'adhésion à l'association « Lozère Ingénierie », association qui a été mise en place à la suite de la décision des services de l'état de supprimer l'assistance aux collectivités locales dans la mise en place de leurs projets d'investissement (routes, bâtiments).

Une nouvelle délibération doit être prise pour renouveler la convention d'adhésion.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Demande de subvention DETR Arbousses / La Rouvière

Mr le Maire rapporte un courrier des services de l'état faisant référence à l'enveloppe DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui n'était pas consommé sur le département. Une demande de subvention à ce titre (délibération du 23 Janvier 2014) a été rejetée le 19 Février 2014 par la sous-préfecture. Mr le Maire propose de renouveler la demande en y ajoutant le caractère exceptionnel de l'opération au titre du développement économique des deux hameaux et de la commune.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

1- Emprunt Arbousses/La Rouvière : Pour réaliser l'adduction d'eau d'Arbousses–La Rouvière, la commune doit emprunter 30000€. Une demande a été faite auprès de la Caisse des Dépôts, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne. La proposition du Crédit Agricole, la moins disante a été retenue. La décision finale sera prise après la réponse des services de l'état à la demande de subvention DETR qui invalidera la demande d'emprunt en cas de réponse positive.

2- Réunion des commissions:

Travaux à définir :

- Ecole : Etude pour le préau et aménagement du rez de chaussée.
- Voirie programme 2015
- AEP et assainissement (petits programmes d'investissement)

Eclairage public : commission mise en place (diagnostic, stratégie etc..)

Environnement : Colonne de tri

Sentiers : Réflexion sur l'entretien des sentiers de randonnées en partenariat avec la communauté de commune.

Animations – Culture – Association

3- Cérémonie 14/18 : préparation de la journée de commémoration du 11 novembre

Pot de bienvenue pour les nouveaux habitants le 6 novembre 2014 à 18 heures

Fin de séance : 23 heures...

Compte Rendu du Conseil Municipal

Jeudi 6 novembre 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET,

Mesdames Nathalie CAUSSE, Sylvie CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE et Sylvette FOUBERT.

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absent excusé : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

1-TARIFICATION DE LA CANTINE 2015:

Lors de la précédente mandature, le 14 mai 2009, sur proposition de Pierre FESQUET, Maire de la commune, le conseil municipal à l'unanimité avait voté une baisse du prix du repas à la cantine pour soutenir les parents d'élèves.

Le prix était fixé à 2.60€ soit une baisse de 18%. Le prix est inchangé depuis cette date.

Estimatif des coûts actuels de la cantine:

Service de la cantine :

- Facturation des Repas par le collège : 5 500 €
- Transport repas 7 352 €
- Service ASEM : 1 440 €
- TOTAL 14 292 €

Participation des parents : 3 775.21 €

- Tarif enfant : 2.60 €
- Tarif enseignant 4.42 €
- Tarif commensaux 5.69 €

Actuellement, la charge pour la commune est donc de 10.516.79€ pour 1.450 repas annuel.

Il est proposé une augmentation de 4% soit un prix pour les enfants de 2.70€.

N'ayant pas eu d'augmentation depuis plus de 5 ans, cette augmentation représente du 0.73% l'an.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015:

La commune doit faire son zonage d'assainissement, cette opération consiste à répertorier les zones susceptibles de bénéficier de l'assainissement collectif de la commune à savoir :

- Le village de St Roman de Tousque
- Le lotissement Mas Del Fesc
- Les immeubles de la Mairie

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au niveau intercommunal nécessite aussi de répertorier les zones où l'assainissement non collectif est en place et susceptible d'être utilisé.

Pour la commune, le service d'assainissement dont bénéficient certains habitants n'est pas équilibré.

L'analyse du compte administratif « assainissement » fait ressortir les éléments suivants :

- L'amortissement des infrastructures, réseaux, station s'élèvent annuellement à **6 000 €**,
- Le coût d'entretien de la station (vidange tous les 4 ans, nettoyage des plateformes s'élèvent annuellement à **1 500 €** (15 h agents/anx 22 € = 330 € + 24 hx 22 € = 528 € (3 nettoyages/an),
- Les recettes afférentes à l'assainissement s'élèvent à **4 600 €** H.T.pour l'année 2013.

Il serait nécessaire que ces dépenses et recettes s'équilibrent pour éviter que les recettes du budget communal (tous les habitants) abondent le budget « assainissement » (concerne uniquement les abonnés qui utilisent le collectif).

L'assainissement non collectif est à la charge du propriétaire et il est bien plus coûteux. De plus ces assainissements non collectifs devront être conformes dans les années à venir, entraînant un investissement important pour certaines personnes.

Pour pallier à cette différence de régime et tendre vers l'équilibre du budget assainissement, la solution suivante est proposée (le prix actuel du m³ assainissement est facturé à 1.01 €/m³ HT) :

- Constitution d'une part fixe : 40 €
- Constitution d'une part variable : 0.50 €/m³

Prévisionnel :

84 abonnés x 40 € =	3 360.00 €
5000 m ³ x 0.5€ =	2 500.00 €
Total	5 860.00 €

L'équilibre se faisant en 2016.

Pour actuellement 100 m³ = 100 €

Pour 100 m³ réformé = 40 € + 0.5 € x 100 m³ = 90 €

Après discussion, le conseil municipal décide l'équilibre dès la première année et propose :

- Une part fixe à 50 € correspondant à un abonnement
- Une part variable de 1 à 120 m³ = 0.60 €
- Au-delà de 120 m³ = 1 €

Exemple de consommation :

1 foyer consommant 10 m³ en 2014 = 10.10 € En 2015 = 56 €

1 foyer consommant 60 m³ en 2014 = 60.60 € En 2015 = 86 €

1 foyer consommant 120 m³ en 2014 = 121.20 € En 2015 = 122.00 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3- AVENANT REHABILITATION MAIRIE :

Dernier avenant pour l'aménagement de la Mairie : reprise des chenaux et pose d'une desserte supplémentaires sur la façade côté gardon,

Coût de l'opération 676,00 € HT

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE :

Déclassement des voies communales 23 et 24 qui desservent le captage et le réservoir de la Boissonnade.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- MAINTIEN DES POUVOIRS DE POLICE (voirie et habitat) :

Par la loi, par arrêté, par circulaire préfectorale et par courrier du Préfet, un transfert des pouvoirs de police lié à l'exercice de la compétence voirie et ceux liés à la compétence habitat entre la commune et la communauté de communes est acté s'il n'y a pas de délibération contraire de la commune.

La Commune de Moissac Vallée Française exprime son opposition au transfert de pouvoirs dans ce cadre.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- EMPRUNT 30 000 € : ARBOUSSE/LA ROUVIERE

Concerne le financement de la mise en conformité en eau potable d'Arbousses et la Rouvière. Pour Arbousses, le terrassement débute en novembre et la pose des canalisations début 2015.

Proposition des banques :

CAISSE EPARGNE : TRIMESTRIEL

MONTANT	30 000 €	30 000 €
DUREE	15 ANS	20 ANS
TAUX	2.77 %	3.10 %
ECHEANCE	612.75 €	504.59 €
COUT	6765.00 €	10 367.20 €

Proposition valable jusqu'au 10 novembre 2014

Frais de dossier : 60 €

Ligne de trésorerie : 100 000 € - 1 an-

Décompte des intérêts : montant utilisé x nb de jours réels d'utilisation du mois/360 x index x majoré d'une marge

Index : EURIBOR 3 mois moyenné-

Marge +1.80%

Commission engagement : 0.30 % du montant mis à disposition

Commission de non utilisation : 0.10 % si aucun tirage n'a été effectué : 100 €

CREDIT AGRICOLE :

MONTANT	DUREE	TAUX AN	ECHEANCE	TOTAL	TAUX TR	ECHEANCE	TOTAL
30 000 €	15	2.94 %	2 502.10 €	7 531.56€	2.93 %	619.70 €	7181.85€
30 000 €	20	3.26 %	2 065.25 €	11305.08€	3.24 %	511.00 €	10879.68€

Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté soit : 4 500.00 €

Ligne de trésorerie : 100 000 € - 1 an –

Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1)

Marge : + 2.20 %

Commission d'engagement ou de non utilisation : néant

Frais de dossier : 0.20 % du montant accordé : 200 €

Pour la proposition de la CAISSE D'EPARGNE :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7-PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE :

Comme exposé dans le compte rendu du conseil de juin, nous sommes dans l'obligation de faire évoluer le site internet de la commune.

Nouvelle adresse : moissac-vallée.fr.

Philippe GODE qui assure la gestion du site en a revu la présentation et la pagination, le rendant plus ergonomique, plus convivial et plus moderne.

Une présentation en est faite en conseil, ce qui permet aux conseillers de poser des questions, d'échanger et de proposer des pistes d'amélioration.

8-ASSURANCE STATUTAIRE :

Le contrat groupe actuel arrive à terme le 31 décembre 2014, aussi eu égard à la réussite du précédent marché, le centre de Gestion s'engage à mettre en place un nouveau contrat d'assurance groupe ouvert.

Le Centre de Gestion veillera à ce que le contrat qui ressortira de cette consultation permette de bénéficier d'avantages similaires voire supérieurs à ceux dont bénéficiaient les communes.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9-CHARTRE FORESTIERE ET PROJET EON :

Echanges entre conseillers sur ces 2 dossiers d'actualité.

Un atelier de travail a eu lieu à Florac le 16 octobre dernier pour lutter contre le projet E.on d'une centrale à biomasse à Gardanne (13). Participaient à cet atelier une trentaine de personnes, à titre individuel, ou en tant que représentants de collectifs de lutte contre le projet, ou d'associations et collectifs mobilisés pour la défense des forêts. Etaient présents quelques élus des Cévennes à titre individuel.

Ces sujets seront traités lors d'un prochain conseil.

10-DIVERS :

- BUDGET 2015 : Prévoir les réalisations futures et les améliorations : voirie, bâtiments, préau de l'école, alimentation en eaux, village de vacances,....
- VILLAGE DE VACANCES : Etudier la mise en conformité « handicapé » d'un ou 2 gîtes dans un premier temps.
- JOURNEE DU 11 NOVEMBRE : Cérémonie à 11h et apéritif offert par la Municipalité à partir de 11h45. les plaques du monument aux morts ont été restaurées par le Studio JMP de Nîmes.
- CCAS : Organiser la distribution de bois de chauffe et des cadeaux de Noël.

Fin de la séance à 01h00.

Séance du Conseil Municipal JEUDI 11 DECEMBRE 2014

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames Nathalie CAUSSE, Sylvie CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE et Sylvette FOUBERT.

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absent : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Mme Chantal CORTOT

Approbation du compte rendu du 6 novembre 2014 à l'unanimité

Délibérations :

D1 / Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n° 1 Lot 10 Plomberie-Sanitaire – Entreprise Bruno MARK : réalisation d'un coin kitchenette à la place du coin rangement – modification du lavabo dans le sanitaire- modification de sanitaires dans la zone atelier communal = incidence sur le marché : -236.00 €H.T.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D2/ Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n°1 Lot n° 3- Menuiserie intérieur – Sarl VALBOIS : travaux en moins : tablette, façade et aménagement de placards- travaux en plus : changement d'une fenêtre = incidence sur le marché : -22.00 €H.T.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D3/ Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n° 2 Lot n°7 – Enduits extérieurs – Sarl COSTA Ravalement : travaux en plus : fourniture et pose de gouttières et descentes d'eau complémentaires côté rue = incidence sur le marché : + 1 840.00 €H.T.

Un reliquat de 2 500 €sur les imprévus du marché permet de faire réaliser cette opération.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D4/ Salle multifonctionnelle et Mairie

Avenant n° 2 Lot n° 1- Gros œuvre maçonnerie – Eurl JULLIAN Ludovic : travaux modifiés : les dallages prévus initialement en béton désactivé ont été réalisés en pierre de schiste – la place de parking handicapé a été réalisée en schiste à la place de l'émulsion de bitume et gravillon prévus = incidence sur le marché : NEANT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D5/ Transport scolaire 2013-2014

Comme chaque année, le Conseil Général nous envoie le coût moyen annuel d'un élève, pour 2013-2014 le montant s'élève à 1 701.00 € donc la participation par élève est de 243 € Nous avons 4 enfants x 243 = 972.00 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil Général précise dans son courrier que pour l'année 2014/2015, cette quote-part a été modifiée par l'Assemblée départementale et passe de 14.30 % à 20 % compte tenu de la dépense supplémentaire due à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

D6/ Décision modificative –

Budget AEP : Pour payer la mise à disposition des agents techniques (3è TR 2014) de la Communauté de Communes les articles concernés n'ont pas assez de provisions donc il faut abonder avec l'article 6152 sur lequel il reste suffisamment d'argent : article 6152 : -1500 € article 6218 :+1180€pour payer le personnel et article 658 : +320 €pour le matériel.

Pour payer la facture GEO/PLAN concernant Arbousse, la perception a demandé un changement d'article qui correspondait mieux à la facture : article 2315 : - 1800 €pour l'article 2031 : + 1800 €

Budget Commune : Idem pour la mise à disposition des agents techniques – 3 TR 2014 Article 6554 : - 450 € pour l'article 6216 : + 450 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D7/ TAFTA (Traité Transatlantique)

Le conseil municipal désire prendre la délibération suivante :

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec le Canada et les Etats Unis d'Amérique, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats Unis et le Canada allant au-delà des accords de l'OMC,

Ce projet permettrait aux multinationales qui s'estimeraient lésées d'attaquer en justice, tout Etat ou Collectivité locale qui opposerait des contraintes aux normes de la concurrence libre et non faussée,

Ce Grand Marché Transatlantique prévoit le démantèlement de toutes les « entraves » à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats Unis. Il prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Cet accord est aussi une incitation à la dérégulation au détriment de la qualité sociale et écologique des produits (normes HQE sont plus contraignantes que les normes américaines LEED....) que dans le domaine agricole l'ouverture du marché européen risquerait d'entraîner l'entrée de produits à bas coûts de l'agro-business américain : bœuf aux hormones, volailles lavées au chlore, OGM, animaux nourris aux farines animales, aux antibiotiques, la mise en danger des origines contrôlées, affaiblissant encore plus l'agriculture paysanne.

Notre commune sera impactée par la mise en œuvre de ce projet du fait de la présence sur notre territoire de petites exploitations agricoles pratiquant une agriculture de qualité et notamment en agriculture biologique.

C'est pourquoi le conseil municipal

* **Manifeste** son opposition à ces deux Traités dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du Monde et l'amplification de la concurrence.

* **Saisit** le Député de la Lozère et le Sénateur de la Lozère pour l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.

* **Demande** la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP.

* **Demande** l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socio-professionnelles et des populations.

* **Décide** dès à présent en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TTIP et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif, **et de déclarer la commune de Moissac Vallée Française « zone hors TTIP ».**

POUR : 10-CONTRE : 0- ABSTENTION :0

Projet EON

Projet E.O.N en Cévennes, charte forestière de territoire Gorges Causses et Cévennes, Parc National des Cévennes.

.....

"E.O.N veut mettre en fonctionnement une méga-centrale électrique à biomasse à Gardanne dans les Bouches-du-Rhône. Le 3ème groupe mondial du secteur de la distribution d'énergie y brûlerait 855.000 tonnes de bois par an, pour moitié en provenance des forêts du sud de la France, le reste étant importé, principalement des forêts anciennes du Canada et des États-Unis. Une des conséquences serait l'industrialisation des forêts, notamment des Cévennes,. La centrale existante au charbon de bois aurait du être arrêtée selon les lois européennes. Mais il lui est possible de continuer partiellement son activité. Suite à sa conversion à la biomasse, la nouvelle centrale consommerait pourtant plus de charbon de bois que l'actuelle fonctionnant en sous-régime !

Avec un rendement énergétique maximum de 35%, deux-tiers des arbres seraient tout simplement brûlés pour rien.

L'Etat français a décidé en 2011 de subventionner E.O.N à hauteur de 70 millions d'euros par an pendant 20 ans pour sa centrale à biomasse, l'argent devant être collecté par le biais des factures d'électricité et s'élèvera à 1.4 milliard d'euros sur la période.

En réaction à ce projet et aux trois dérives qu'il représente à savoir : le prélèvement industriel sur le domaine forestier pour faire fonctionner une centrale au rendement très faible soutenu par des fonds publics, un mouvement de contestation a vu le jour.

Près de 400 collectivités dans les zones d'approvisionnements ont exprimés leur désaccord.

Un mouvement citoyen l'accompagne soutenu par un comité d'expert du domaine énergétique et environnemental.

Sur notre territoire, une charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes regroupant 4 communautés de communes propose une solution alternative à l'issue radicale que constitue un déboisement massif. La charte forestière est un outil qui permet "d'initier en coopération avec les acteurs locaux un projet stratégique pour le territoire en faveur de la forêt et du bois, et de le traduire en un programme d'action pluriannuel."

Le diagnostic a mis en exergue quatre orientations principales :

- Dynamiser la gestion forestière en s'attachant à lutter contre le morcellement forestier, améliorer la valeur ajoutée de la ressource locale, diversifier les essences et les traitements de peuplement.
- Gérer les interfaces en favorisant le lien agriculture /forêt et en anticipant les risques pour la forêt.
- Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois par la promotion de l'approvisionnement et la consommation locale et en améliorant la desserte forestière.
- Augmenter les connaissances, se former, s'informer par une communication accrue.

La charte forestière a été signée le 27 novembre 2014.

EON s'est engagé à signer une charte qualité avec le Parc National des Cévennes, dans le cadre ou cet entreprise interviendrait sur sa zone cœur.

De par l'adhésion de la commune à la charte du PNC, nous exigerons les mêmes conditions d'exploitations et le respect des infrastructures communales et intercommunales (voirie, réseaux etc..) et mesures environnementales. Nous nous appuyerons sur cette charte qualité.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal invite les propriétaires forestiers à se positionner en faveur d'une gestion équilibrée de la forêt et à s'engager à promouvoir avec les élus l'esprit de la charte forestière du territoire Gorges Causses Cévennes.

Questions diverses :

1/ Colonne de tri du lotissement du Fez Bégon :

Une décision est prise pour déplacer la colonne de tri ; la solution la plus consensuelle est son implantation sur un délaissé de la D 983 à la limite de la commune de Saint Etienne Vallée Française. Un plan d'environnement paysager aménagé et une concertation sera engagée avec la commune de Saint Etienne.

2/ Acquisition en régie d'un tracteur avec épareuse pour le débroussaillage. Cette acquisition se fera en mutualisation avec trois communes : Saint Martin de Lansuscle, Sainte Croix Vallée Française.

3/ Sentiers intercommunautaires :

Après entretien et balisage, le sentier de la « Carrière » va rouvrir prochainement.

4/ Travaux de l'école de St Roman de Tousque

Le projet concernant la création d'un préau et la réhabilitation de la cave est remis à plus tard afin d'affiner le projet.

5/ Eclairage public

En vue de faire des économies d'énergie, de réduire les nuisances sur l'environnement (biodiversité, ciel étoilé) une réflexion est en cours. Cette action fait partie d'un des quatre axes la commune s'est engagée en adhérant à la charte du Parc National des Cévennes.

6/Téléphonie - internet

Une relance est faite auprès des services d'ORANGE pour la remise en état des lignes défectueuses non rétablies à ce jour. **Les personnes qui ont à subir les dérangements de ligne doivent en informer impérativement le secrétariat de Mairie pour accélérer l'intervention de l'opérateur.**

7/ Lecture du Compte rendu du CCAS.

La distribution des colis de Noël s'effectuera le samedi 12 décembre.

Le repas offert par la Commune et préparé par les membres du CCAS est prévu pour le samedi 17 janvier 2015.

Le bois stocké lors de l'intervention de nettoyage des agents sur le domaine public a été donné au CCAS. Ce dernier a réparti aux personnes nécessiteuses de la commune la totalité du stock sous forme de bois de chauffage (bois bûche).

La séance est levée à 24h